

Revenu et fortune	2.0
Taxe immobilière	1‰ de la valeur officielle
Taxe des chiens	CHF 60.- (liée à la modification cantonale)

Service des eaux

RGES	0.5 ‰ de la valeur officielle des biens
Taxe de base	Selon règlement tarifaire RAEP
Consommation d'eau potable	Selon règlement tarifaire RAEP
Eaux usées	Selon règlement tarifaire RETE
Raccordement provisoire au réseau d'eau pour la construction d'un bâtiment	CHF 150.- maison familiale CHF 300.- + CHF 50.- par étage bâtiment avec plusieurs logements CHF 200.- pose, location et dépose d'une prise d'eau
Taxe fédérale micropolluants	CHF 9.- par habitant yc enfants inclus dans le prix au m3

La taxe des ordures ménagères

Par ménage	CHF 40.-
Plus par personnes physique	CHF 40.- 18 ans dans l'année
Personnes morales	CHF 90.- bureaux et divers CHF 140.- artisans, entrepreneurs, agriculteurs CHF 230.- autres (usines)

Plus taxe au sac : 17 litres, 35 litres, 60 litres, 110 litres

Allocations de naissance CHF 500.- par nouveau-né

50 sacs poubelle de 35 litres par an pour enfants jusqu'à 2 ans offerts

Emoluments permis de construire selon règlement sur les émoluments